

Nombre de membres en exercice : 14 titulaires

Date de la convocation : 10 janvier 2025

Début de séance : 14h40

Fin de séance : 16h05

Nombre de votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN D'AMIENS MÉTROPOLE

.....

Séance du : 20 JANVIER 2025

Présidée par :

Mme Anne PINON (pouvoir de Mme Marion DOURNEL-GARAT)

Membres présents :

M. Pierre SAVREUX (pouvoir de M. GEST)
Mme Solenne MORLET (pouvoir de M. Hilaire MULTON)
M. Guillaume DARRAS
Mme Cécile NOESSER
M. Mathieu ALLARD
Mme Aurelle TRIDANT (en visioconférence)
M. Arsène GRIVEAU

Membres excusés :

M. Hilaire MULTON (pouvoir à Mme Solenne MORLET)
M. Pierre HARAMBURU
M. Alain GEST (pouvoir à M. Pierre SAVREUX)
M. Hubert de JENLIS
Mme Isabelle SAVARIEGO
Mme Marion DOURNEL-GARAT (Anne PINON)

En présence de : M. Sébastien AUCHART, directeur Culture Amiens Métropole, Mme Alisa NOWAK, coordinatrice des études et responsable de l'international, Mme Sylvie DEBURE, responsable finances.

Madame Dennys présente l'ouvrage écrit par Mme Claudia Bianchini, linguiste et enseignante-chercheuse au sein de l'équipe de recherche Typannot.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Administration procède à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Christophe Loy est proposé.

Vote de la délibération

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. INSTANCES

Les étudiants ont désigné leurs représentants au Conseil d'Administration et au Conseil d'Orientation. Madame Pinon souhaite la bienvenue à M. Arsène Griveau, étudiant en 2^e année nouvellement élu.

Vote de la délibération

Article 1 : Les membres du Conseil d'Administration désignés à l'alinéa 4 de l'article 14 des statuts de l'EPCC Esad et cités ci-après sont déclarés installés dans leurs fonctions.

Représentants des étudiants de l'option Design :

Arsène GRIVEAU
Amanda THOMSON

Représentants des étudiants de l'option Images animées :

Aurelle TRIDANT
Pauline CALLENS

Article 2 : Les membres du Conseil d'Orientation désignés à l'alinéa 4 de l'article 14 des statuts de l'EPCC Esad et cités ci-après sont déclarés installés dans leurs fonctions.

Représentants des étudiants de l'option Design :

Léa BORGNE
Amanda THOMPSON

Représentants des étudiants de l'option Images animées :

Aurelle TRIDANT
Etienne CAZABET

Pour	11
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PV du 18 NOVEMBRE 2024

Le PV du CA du 18 novembre 2024 a été communiqué aux membres du CA pour avis et relecture.

Vote de la délibération

Article 1 : Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 du Conseil d'Administration de l'Esad est adopté.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	1

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

3. Participation d'Amiens Métropole

M. Pierre Savreux informe qu'il présentera au prochain conseil métropolitain d'Amiens Métropole la reconduction de la participation de 1,2 M€ à l'Esad. Il précise que cette décision confirme l'attachement de la collectivité à l'école dans un contexte où certaines collectivités préfèrent attendre le vote du budget de l'État pour statuer sur leur participation à leur école d'art. Au contraire, Amiens « fait le choix fort et même une prise de risque de voter la stabilité de notre accompagnement financier pour nos trois EPCC et pour l'ensemble des associations culturelles qui perçoivent des aides de fonctionnement. Nous sommes fiers de cela. Certains auraient aimé que l'on fasse mieux, mais nous faisons en fonction des difficultés financières et de l'incertitude dans lesquelles nous sommes, sans aucune visibilité sur notre budget ».

Mme Pinon remercie M. Savreux de la position d'Amiens Métropole dans un contexte incertain et alors que le projet de loi des finances n'est pas encore adopté par l'Etat. Elle rappelle que 2,5 milliards sont sollicités auprès des collectivités et que Amiens Métropole fait partie de celles qui devront contribuer à l'effort national. Elle estime que, dans ce contexte, l'engagement de la métropole donne néanmoins de la stabilité pour l'école, l'équipe, l'équipe pédagogique, les élèves et les étudiants. Elle souhaite que ce message passe, car « cela fait partie aussi des responsabilités de chacun de se rendre compte de l'effort, de la contribution que tout le monde doit faire dans cette période difficile ».

Monsieur Sébastien Auchart demande, dans cet avenir incertain, que l'inscription de la participation de la métropole soit inscrite dans les statuts, conformément au Code général des collectivités territoriales. Il ajoute que cela n'empêchera pas les débats en CA, mais que cette mise en conformité juridique des statuts est nécessaire pour l'Esad, à l'exemple de ceux du cirque voté fin 2024, ou de ceux de la MCA plus anciens. Mme Dennys indique qu'elle proposera ce point pour un prochain CA, y ajoutant éventuellement d'autres points qui auront été relevés et débattus pendant la préparation du dossier de l'HCERES. Elle demande à Mme Morlet des éclairages sur les informations récentes relatives au budget du ministère de la Culture.

Mme Morlet estime que le travail technique de changement statutaire peut être assez rapide, mais que le processus est néanmoins un peu long puisque les membres fondateurs, à l'exception de l'Etat, auront à délibérer eux-mêmes sur ce changement statutaire, et que le préfet devra prendre un arrêté. Elle confirme la baisse du contexte budgétaire du ministère et « sa situation inédite du fait que le budget n'est pas voté ». « Nous sommes donc, nous, au service de l'État, non pas dans une logique de programmation dans laquelle nous sommes habituellement sur la base d'une dotation, mais dans

une logique de service voté». Cette situation impactera le volume des subventions et le calendrier des versements, ce qui mène à travailler sur des scénarios et à déterminer ce que sont les dépenses obligatoires. « Nous allons plaider pour que les contributions aux EPCC puissent entrer dans ces dépenses. Mais, si nous avons gain de cause, nous serons de toute façon dans un prorata de la dépense. C'est-à-dire qu'il ne sera pas envisageable de verser 100% des subventions en l'absence de budget voté». Mme Morlet ajoute qu'un plan de trésorerie pourrait être demandé à l'Esad, de manière à prioriser les structures qui font face à des risques importants. Mme Debure répond qu'Amiens Métropole verse généralement rapidement ses contributions une fois qu'elles sont votées.

Vote de la délibération

Article 1 : La participation d'un montant de 1 200 000 € versé par la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole pour l'année 2025 est acceptée.

Article 2 : Cette participation est inscrite au budget primitif de l'ESAD.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. BP 2025

Mme Dennys rappelle la demande d'Amiens Métropole et de la Drac d'engager un directeur adjoint ou un attaché pour un renfort d'activité afin, notamment, d'aider aux projections financières dans le cadre du dossier HCERES et de la préfiguration de la PIC. Le budget présenté dégage 16 950 € supplémentaires à celui débattu lors du DOB pour un montant total de 52 700 € dégagés pour le poste. Cet agent aura également à restructurer le service administratif et financier suite au départ de Mme Debure prévu début 2026. Après étude des candidats sur le site Emploi Territorial, elle estime que l'enveloppe disponible va plutôt du côté d'un renforcement temporaire d'activité alors que le besoin va plutôt du côté des compétences transversales d'un directeur de petite ville.

Madame Dennys présente le tableau des effectifs clarifié par rapport à la version commentée au DOB. Ont été ajoutés des commentaires concernant les agents de catégorie B dont la situation fait apparaître deux postes, par exemple dans le cas d'un agent en progression professionnelle pour lequel le poste d'origine doit rester ouvert jusqu'à l'acquisition définitive de sa nouvelle situation.

Mme Dennys rappelle que le département Waide Somme fait appel à beaucoup d'intervenants en vacations ou en honoraires et que, si l'on prend en compte ces dépenses, les budgets alloués au personnel et à ces intervenants en images animées dépassent les 80% du budget global. Elle rappelle les diminutions des recettes prévues sur le départ à la retraite de deux enseignants, le gel d'un cours de multimédia depuis novembre 2024, le gel d'un cours de dessin-couleur, les vacations étudiantes du centre de doc dorénavant fermé à mi-temps, le cours de professionnalisation du DNA design, les modèles vivants, les workshops, la semaine thématique, le partenariat avec la Machinerie, et la suppression de deux bourses de création et de jeunes chercheurs.

Arsène Griveau rend compte que les étudiants des deux départements se sont réunis les 5 et 6 décembre pour discuter, notamment, de ces coupes budgétaires. Les étudiants en design expriment leur inquiétude sur le gel du cours de reliure, l'absence du cours de typographie en 3^e année et l'annulation du cours de préparation au diplôme et à la vie professionnelle de DNA. Ils se demandent s'il s'agit d'une situation définitive ou non. Il informe que les étudiants de 4^e année se sont portés bénévoles pour réaliser le workshop de reliure de la 1^{re} année, car ils avaient considéré que ce cours avait eu un impact très positif sur leur apprentissage en matière d'édition et qu'ils souhaitaient que tous les étudiants bénéficient des mêmes apprentissages et donc des mêmes chances.

Christophe Loy fait part de l'inquiétude des enseignants qui alertent le CA sur les diminutions de l'encadrement pédagogique de l'année de diplôme (3^e année-design) et sur des matières fondamentales comme la typographie, le design graphique et la photographie. Ils s'inquiètent que les futurs départs à la retraite ne soient pas remplacés et estiment que la situation commence à poser vraiment problème. Outre l'enjeu pédagogique, l'enjeu de valorisation et d'attractivité de l'école est fragilisé. Le risque est que les étudiants décident de quitter l'Esad pour un autre établissement. Monsieur Arsène Griveau confirme ces propos. Monsieur Loy explique que les conditions d'équivalence permettent le transfert d'étudiants d'une école à l'autre, et que si l'attractivité de celle d'Amiens baisse, les effectifs vont chuter dès le 1^{er} cycle, ce qui aura des incidences en second cycle. Les enseignants demandent que « la fragilité de l'école ne soit pas mise à mal en fait dans les années à venir ».

Madame Cécile Noesser souhaite compléter la discussion sur un point. Elle a été invitée, ainsi qu'un autre collègue, à participer à une réunion sur la PIC avec le Frac et le festival de la BD. Elle s'y est rendue avec Monsieur Darras et Mme Nowak, et la discussion s'est avérée passionnante. Elle y a appris un certain nombre de choses dont le projet du directeur du Frac de créer un centre d'art international de l'image animée. Elle est ravie de cette nouvelle, mais s'étonne de ne l'avoir appris qu'à cette réunion et alors que ce projet est conceptualisé et pensé par un autre partenaire. Elle trouve étrange d'apprendre ce projet en cours de route alors qu'en tant qu'école de cinéma, Waide Somme fait appel à des intervenants du domaine. Elle estime qu'elle a entendu parler du projet principalement, jusqu'à présent, sous son aspect architectural. Elle considère que Waide Somme doit être associé au contenu culturel et voudrait savoir concrètement quand ils vont être consultés sur des choix stratégiques, éditoriaux, de contenu, qui font la valeur de l'école. Elle rappelle qu'une école n'a de valeur que sur sa réputation, sur son excellence. Elle conclut en disant qu'il lui était important de livrer ce sentiment.

Mme Dennys lui répond que sa perception des choses est juste. Il est courant qu'un projet naisse à l'initiative d'un partenaire et que les autres partenaires soient déçus lorsqu'ils en sont informés ultérieurement et qu'ils ont eu le sentiment de ne pas pouvoir être sollicités auparavant. Dans le cas présent, le projet est à l'initiative du directeur du Frac et porté par sa structure. Mme Dennys considérerait qu'elle n'avait pas à en parler la première. En revanche, elle a demandé que Mme Noesser soit associée à cette réunion parce que c'était la première dont le thème était artistique et non programmatique au sens architectural du terme. Pour l'Esad, la perspective de déménager en 2027 va permettre de développer des actions avec le Frac et On a marché sur la bulle. Ces développements seront menés avec le futur directeur de l'Esad. De plus les réunions entre les partenaires sont nombreuses, et il convient que l'école ne sollicite les enseignants que quand le thème est pertinent, car elle rappelle que ce temps est pris sur leurs heures de cours et qu'ils ne sont présents que deux jours par semaine. C'est pourquoi elle a demandé aux enseignants de Waide Somme de participer à la première réunion dont l'ordre du jour les concernait directement. Mme Dennys se réjouit que la rencontre se soit bien passée et que le Frac et l'Esad commencent à se rapprocher avec l'invitation à la manifestation Ping Pong, le partenariat pédagogique avec Gilles Elie (enseignant en dessin en 1^{er} année), le centre de documentation commun à la Pic, et maintenant avec la perspective d'une collaboration autour de l'image animée. Elle témoigne de la grande implication de Peggy Letuppe (documentaliste) pour travailler sur la programmation des espaces documentaires communs et pour aider le Frac à rattacher numériquement son fond au réseau des bibliothèques d'Amiens métropole dont l'école fait partie. Par ailleurs, Mme Dennys précise que le budget actuel de l'Esad ne lui permettra pas de développer de grandes expositions à la hauteur de celles qui seront proposées par On a marché sur la Bulle et le Frac dont c'est une des principales missions. Toute grande exposition proposée par l'Esad devra faire l'objet d'une recherche de fonds spécifiques et de partenaires financiers au moins trois ans à l'avance (projets Interreg par exemple). Ce sera le rôle du prochain directeur de l'Esad de prendre en main cette question. Elle invite Cécile Noesser, du fait de son expertise, à se préparer à lui faire des propositions en ce sens. L'approche de l'installation dans la PIC permettra probablement aux trois partenaires culturels de répondre en commun à des appels à projets. Mme Dennys estime que, maintenant que les grandes lignes de programmation architecturale sont faites, c'est à l'équipe d'investir les questions de contenus avec les interlocuteurs privilégiés dont, également, Amiens Métropole pour l'incubateur et les ICC. Mme Dennys termine en invitant Mme Noesser à participer à la réunion avec Amiens Métropole concernant le futur incubateur auquel il faudra lier le programme de professionnalisation de l'Esad.

Pierre Savreux rebondit sur la question des économies réalisées et prend acte des inquiétudes des étudiants et des enseignants sur les pistes exposées. Il confirme la difficulté de la situation financière. Il enregistre le constat que le budget soit affecté principalement à la masse salariale. Il estime que l'on ne peut pas traiter une école supérieure de la même manière qu'un équipement culturel dans le sens où les restrictions ont un impact sur la formation des élèves et non pas sur une programmation culturelle dont le nombre de spectacles peut être réduit sans altérer la qualité de l'offre globale. De plus, les équipements culturels peuvent privatiser des espaces pour augmenter leurs recettes. Il défend ces particularités de l'école auprès de ses collègues et interlocuteurs d'Amiens Métropole. Il est preneur de travailler avec l'Esad pour savoir à l'avenir quel modèle définir ensemble. Il n'a pas de solution miracle à proposer. La direction Culture d'Amiens Métropole doit faire 650 000 € d'économie en 2025. « On n'a pas le choix puisque notre lettre de cadrage est très claire et que l'argent magique n'existe pas ». Les choix sont douloureux, y compris sur des opérations qu'il a lui-même lancées. La période est difficile à traverser. Il faut néanmoins réfléchir à un nouveau modèle, un nouveau périmètre pour optimiser le fonctionnement de l'Esad sans pour autant diminuer la qualité de l'enseignement, « parce que, si on ne baisse pas notre contribution, si on est au rendez-vous, c'est parce qu'on croit à fond en l'Esad. Et ce n'est pas moi qui le dis, c'est parce que je discute avec beaucoup de personnes ». Il évoque son échange récent avec Emmanuel-Alain Raynal dont il a visité le studio de production parisien et qui estime qu'Amiens ne se rend pas compte de sa chance d'avoir une école publique avec des tarifs abordables qui donnent leur chance à tout le monde, où il y a un vrai savoir-faire, dont les diplômés sont immédiatement opérationnels à la sortie des études. La période est difficile à traverser, mais « si on veut éviter de se faire surprendre à nouveau les années prochaines, il faut qu'on réinvente notre logiciel de pensée, il faut qu'on apprenne à fonctionner différemment. Je suis parfaitement disponible pour venir échanger avec vous, pour réfléchir ensemble à la vision que vous avez de l'Esad dans les cinq ans qui viennent, à comment nous pouvons aller tous dans la même direction ». Il ajoute que la priorité, jusqu'à présent, était de déposer le permis de construire de la PIC avant la fin de l'année 2024 pour éviter des contraintes supplémentaires imposées par la loi, et que le temps est venu maintenant d'en imaginer le contenu. Les acteurs de la PIC vont être dotés des surfaces dont ils auront besoin pour réaliser et développer leurs activités ; ce qui a été identifié précisément en 2024. Amiens Métropole a passé beaucoup de temps également à réfléchir au modèle économique de la PIC de manière à ce que la structure ne soit pas financée à 100% par des financements publics. Amiens Métropole a voté 20 millions d'investissements dans ce mandat pour un projet qui va coûter au total 34 millions d'euros, soit un montant comparable à la rénovation du zoo, mais supérieur à la rénovation et à l'extension du musée Picardie. La collectivité ne recherche pas la rentabilité au sein de la PIC, mais au moins à donner une dimension économique au lieu qu'elle imagine à la fois comme étant un lieu d'enseignement supérieur, un lieu d'innovation, un lieu de culture, bien entendu, et un lieu créateur d'emploi. L'un des objectifs est que les diplômés aient envie de s'installer à Amiens et, pour cela, il faut attirer des entreprises, des startups, des studios de création, des maisons d'édition, pour créer un vivier d'emploi. C'est la raison pour laquelle la surélévation de la toiture de la PIC servira à installer des mètres carrés dédiés aux industries culturelles et créatives et créer de l'emploi.

Monsieur Savreux rappelle que les espaces de la PIC seront majoritairement communs, avec des lieux de monstration et des lieux d'éducation artistique et culturelle, que ce sont ces activités qu'il reste à inventer. Il invite les enseignants et les étudiants intéressés à s'organiser pour en devenir partie prenante : « Il faut trouver la bonne formule pour que vous puissiez activement contribuer à la construction de ce projet avec les autres opérateurs, parce que c'est un équipement qui va ouvrir en 2027 et cette année 2025 sera vraiment cruciale pour justement la concrétisation de ce projet. Combien on fait d'expositions par an dans ce lieu ? Quels sont les acteurs qu'on y accueille, combien de scolaires y viendront annuellement par an ? Il y a plein de questions qui vont devoir entrer en ligne de compte et auxquelles vous devrez évidemment participer. Vous devrez en tout cas être au cœur de cette réflexion ».

Monsieur Auchart rappelle la nécessité de travailler avec la région, car le moment est venu d'établir des scénarios prospectifs et d'évaluer ce que va recouvrir le coût de la masse salariale notamment en regard des départs à retraite et des remplacements. Il ne faut pas s'interdire d'interroger le modèle pédagogique. Le projet a besoin de la présence du conseil régional autour de la table, notamment pour les moyens d'investissement. La rénovation du parc matériel devra être abordée. L'établissement public de coopération culturelle a une autonomie et financière. Il faut que l'école « suggère un espace de travail où on peut tout ouvrir, sans tabou, les boîtes, les boîtes financières, les boîtes de maquettes

pédagogiques, les boîtes de recrutement, où est l'aura de cette école, qui elle veut recruter ». La directrice a rappelé qu'elle est en fin de mandat, mais il serait profitable d'accueillir le nouveau directeur avec quelques scénarios, ce qui lui fera gagner du temps sur le travail d'analyse de la situation.

M. Auchart remercie Arsène Griveau pour sa diligence et de son acuité sur la situation à partir du point de vue des étudiants. Il répond à Mme Noesser qu'il comprend que la situation ait pu la frustrer, mais que ce n'est pas pour autant une situation inquiétante, qu'au contraire le moment est venu de créer une émulation sur le territoire d'Amiens Métropole. Il l'invite à en être partie prenante. L'engagement de la collectivité sur la filière des ICC est considérable compte tenu de sa taille et les revenus de ses 180 000 à 190 000 habitants. Il est vrai que la collectivité a été questionnée essentiellement sur des questions techniques de la PIC jusqu'à présent, et que la gestion d'un tel projet est très longue et n'a abouti au permis de construire que fin 2024 avec une mise au point sur la ventilation des surfaces. Il est temps maintenant de s'initier à cette histoire aux endroits évoqués : contenu, contenu éditorial, mise en récit de cet espace, co-construction entre les partenaires. La collectivité a besoin de savoir ce dont ont besoin les gens qui s'installeront à Amiens, et comment les acteurs de la PIC vont développer leurs activités et leurs interactions dans les espaces allouées. Le centre d'art dédié à l'image animée sera au cœur du projet du FRAC à titre expérimental, sous forme d'une résidence d'artistes partagés. « C'est un germe de quelque chose qui a vocation à grandir, mais qui ne peut pas grandir sans vous et sans l'intérêt que vous vous y porterez au titre du corps enseignant. Mais surtout, je pense à vos jeunes que vous encadrez parce qu'à un moment donné, pour eux, c'est des pistes d'emploi, c'est des pistes de stage. Emmanuel Alain Reynal a déjà proposé plusieurs fois de venir à Waide Somme pour dire qui il était et ce qu'il pouvait proposer à l'école, ainsi que pour témoigner du festival qu'il a monté au festival de cinéma des Villes-Sœurs. Si la métropole finance les travaux de restructuration des trois institutions culturelles, il reste que c'est à elles de faire vivre le lieu et à leurs acteurs de se saisir de cela. »

Mme Noesser répond qu'elle s'interrogeait seulement pour savoir pourquoi elle avait été associée tardivement. Mme Dennys lui répond qu'il faut toujours une première réunion, et qu'elle l'a associée à la première concernant les contenus artistiques. Elle-même n'a jamais eu de réunion sur le centre d'art. De son expérience sur la cité du design de Saint Etienne, elle repère que, dans la mise en route d'un nouvel établissement culturel, même initié par un acteur culturel, le rôle des collectivités publiques qui portent le projet est d'abord de l'inscrire dans les enjeux du territoire, une réflexion programmatique et un projet architectural. Cela prend deux à trois années pendant lesquels l'équipement est source de réunions techniques, mais pas de réunions culturelles, ce que ne comprennent pas les agents culturels de chaque institution. Pour la PIC, c'est maintenant que les structures culturelles doivent construire ensemble les contenus. « Je n'invite pas les gens à une réunion qui ne les concerne pas, car je crains, qu'ensuite, ils ne participent pas à une réunion qui les concernerait. J'essaie de le faire au bon moment. Et je vois dans ta frustration, ton impatience, le fait que c'est le bon moment maintenant. Tu as envie d'être dans le projet. Tu y es bienvenue. »

Monsieur Savreux propose de faire une présentation de l'état d'avancement du projet, en montrant des visuels sur lesquels les architectes travaillent. Les agents et les étudiants pourront voir les espaces à vivre et ceux où il y aura des activités en coordination avec les autres structures.

Madame Aurelle Trident estime qu'elle est l'étudiante la plus informée du projet de la PIC parce qu'elle a un dialogue assez continu avec la direction, et qu'elle fait une exposition de ce projet à chaque fin de CA aux élèves. Il reste que c'est un projet dont il a été parlé pour la première fois devant les élèves lors de l'ouverture du bâtiment Orange. Elle souhaite faire savoir que quitter le bâtiment de la maison de l'image a été une vraie délivrance, car les conditions y étaient assez « terribles » alors que le nouveau bâtiment est un espace que les étudiants ont investi avec beaucoup d'émotion. « On aime énormément ce bâtiment-là ». De ce fait, les élèves se demandent si les conditions vont être meilleures dans la PIC. Par exemple, elle vient d'apprendre que Waide Somme aura des entrées dédiées, ce qui permettra de travailler en dehors des horaires d'ouverture de la PIC. Mme Trident demande que les étudiants soient aussi conviés à la rencontre avec M. Savreux.

Madame Morlet rappelle que cela fait au moins trois ans que la demande est faite que les instances de concertation, qui sont obligatoires et nécessaires dans une école, soient actives, que ce soit un comité de direction avec les coordinations pédagogiques, le conseil pédagogique qui doit réunir

régulièrement les enseignants pour partager les orientations stratégiques lesquelles devant être partagées et concertées avec les étudiants. Ces instances doivent exister dans l'école, être actives et leur bonne mise en œuvre doit être garantie. La demande a déjà été faite d'avoir une liste des instances qui existent. L'objectif est de faire avancer peut-être celles qui devraient exister, et de réactiver celles qui n'existent pas. Ne pas avoir avancé génère de l'inquiétude quand on entend que ces orientations stratégiques ne semblent pas être partagées avec l'ensemble des parties prenantes de l'école. Le dialogue est nécessaire autour de ces orientations. La Drac a rappelé, lors du dernier CA, le fléchage du crédit sur un poste. Le président Gest a indiqué souhaiter voir cette volonté se traduire concrètement. M. Savreux avait bien indiqué qu'il était disponible pour des échanges techniques sur le budget afin de discuter ensemble des scénarios, des propositions. Le contexte est compliqué. Les décisions ont un impact sur les équipes et sur les usagers. En l'absence d'échanges préalables au présent conseil, la Drac n'a eu aucune information, aucun scénario n'a été discuté. Par ailleurs, avant cette instance, Mme Morlet apprend ce jour que le budget inclut un poste. Or, la Drac avait bien indiqué que sa subvention était pérenne et donc pas temporaire. Le besoin de l'école n'est pas temporaire. Tous ces éléments, elle ne les avait pas lorsqu'elle a fait le point avec M. Hilaire Multon sur la séance et sur leur position de vote. En l'absence d'éléments formalisés permettant d'en discuter, la Drac souhaite voter contre ce budget.

Madame Dennys répond rappelle que les 72 000 € alloués à l'Esad ont été ciblés pour un poste alors que l'enveloppe de 2 millions € du ministère sur laquelle ils étaient prélevés devait venir compenser l'augmentation du point d'indice et l'inflation dans les écoles d'art territoriales. Elle témoigne de la situation dans laquelle elle a été mise et du stress déclenché. L'année 2025 se présente différemment. Côté PIC, le permis de construire venant d'être déposé, les plans peuvent maintenant être communiqués. Ce n'était pas le rôle des agents de l'Esad de débattre des allocations d'espaces entre les partenaires culturels et des ICC auparavant. Elle confirme que les élèves pourront accéder à leurs locaux jour et nuit. Elle ajoute que le bâtiment Orange ayant été rénové dans les règles d'écoconception, les cloisons qui y ont été construites seront réutilisables au sein de la PIC. Elle estime que l'année 2025 est celle où le positionnement de l'Esad et ses contenus vont pouvoir être travaillés dans une multiple perspective d'autoévaluation, de projection, et d'arrivée d'un nouveau directeur. Dans le cadre du dossier l'HCERES, les équipes vont pouvoir réfléchir à l'évolution des maquettes pédagogiques, notamment à l'articulation entre le premier et le second cycle du département Design. La question est aussi de régler le déséquilibre entre le nombre de PEA des deux départements. C'est à partir de ce type de réflexion que Monsieur Savreux pourra, notamment, dialoguer avec les équipes. En revanche, elle estime que sur le fonctionnement courant (hors salaires), il n'y a plus de possibilités de faire des économies.

Mme Morlet réitère qu'il faut objectiver les propositions avec des éléments fiabilisés, formalisés, partagés, discutés. Mme Pinon répond que c'est pour cela qu'il faut engager quelqu'un à court terme et qu'il est de l'intérêt de chacun d'établir ce dialogue et ce travail. En revanche, elle considère qu'un vote « contre » n'est pas anodin. Elle estime que, dans la période actuelle, « ajouter du flou au flou est compliqué » et qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'école de ne pas voter son budget. Ce document est essentiel ; il est la traduction de la vision du projet de l'école. Elle estime qu'il faut donner un cap, de la visibilité et de bons signaux à l'ensemble des personnes qui travaillent au sein de l'établissement. Elle pense que tout le monde a envie de travailler ensemble, et qu'il y a beaucoup de bonne volonté. Le but n'est pas de passer en force un budget, cela n'aurait pas de sens dans le contexte actuel.

Les interlocuteurs échangent sur les dates pour de nouvelles séances de DOB et de vote du budget. La demande est faite à la directrice d'y présenter plusieurs scénarios pouvant être débattus. Celle-ci indique que le budget présenté ce jour répond aux deux points demandés lors du précédent DOB : trouver de l'argent disponible pour le poste de directeur adjoint et préciser le tableau des effectifs. Mme Pinon répond que des choix budgétaires ont effectivement été réalisés pour répondre à la demande. Mme Dennys réexplique l'évolution du BP depuis le DOB, soit 8 500 € de recettes supplémentaires grâce au second contrat d'apprentissage, 10 000 euros de moins sur les honoraires, les autres éléments ayant déjà été exposé préalablement. Mme Morlet insiste sur la demande que les éléments soient objectivés et formalisés pour pouvoir les partager avec sa direction.

La discussion se poursuit sur des aspects techniques concernant le recrutement du directeur et la consultation des élèves et du personnel pour établir la fiche de poste. Mme Morlet indique que, traditionnellement, c'est aux membres fondateurs de l'EPCC d'établir la fiche de poste, la procédure étant assez technique et supposant de rechercher certaines compétences. L'enjeu de gouvernance

est de voir comment la mission du directeur s'articulera celle de son adjoint. L'idée est de s'assurer que les postes seront bien complémentaires à l'échelle d'une équipe de direction. La fiche de poste est un document qui va faire des navettes entre la direction et la direction générale artistique. Elle rappelle que le recrutement suit un calendrier avec des délais minimum de publication du poste, étant entendu que l'on demande au candidat de se positionner sur une forme de note d'intention, qui est ensuite une étape de présélection. Le candidat présélectionné travaille ensuite sur un projet. Mme Morlet s'inquiète du délai de recrutement. Mme Dennys lui répond que, selon son expérience, ce recrutement peut être fait dans les temps,

Mme Morlet informe qu'une délégation doit être donnée à la présidente pour piloter le recrutement dont, notamment, pour présenter la fiche de recrutement aux membres du CA. Les élus échangent sur la planification des rencontres techniques, d'un nouveau DOB et du prochain vote du BP 2025.

Mme Pinon prend acte que le vote du budget est reporté.

VOTE REPORTE

4. Tarifs de la formation continue

Mme Dennys rappelle que les aides régionales pour la formation continue ont baissé. Elles sont de 5 000 € par stagiaire au lieu de 8 700 €. De plus, l'école doit passer par une nouvelle plateforme de la Caisse des dépôts et consignations, ce dont s'occupent Mme Debure et M. Darras. Elle indique que la formation concerne actuellement 4 stagiaires dont il s'agit prioritairement de sauver les rémunérations. En revanche, rien n'indique que l'Esad touchera ses propres financements pour l'année scolaire 2024-2025. Elle rappelle que la diminution des recettes est aujourd'hui de 96 000 €.

Vote de la délibération

Article 1 : Le tarif de la formation continue dans le domaine de l'animation 3D, dispensée à Waide Somme, applicable à compter de l'année scolaire 2024-2025 est fixé comme suit :

- Formation continue dans le domaine de l'animation 3D sur une période de septembre à août (sauf vacances scolaires propres à l'établissement), inscription via le site Mon Compte Formation pour un montant de 5 000 euros pour un volume de 1 400 heures d'enseignement.

Article 2 : Les critères sont :

- Domicilié en région Hauts-de-France ;
- Âgé d'au moins 18 ans,
- Demandeur d'emploi à la recherche d'un emploi ;
- Inscrit comme demandeur d'emploi à France Travail ;
- Détenteur des prérequis nécessaires à l'entrée en formation, s'agissant notamment du niveau d'études ou de diplôme ;
- Et avoir un minimum de 500 € de droits acquis sur son Compte Personnel de Formation afin de bénéficier de l'abondement CHPF.

Le demandeur peut, toutefois, au moment de la demande :

- Occuper un emploi à temps partiel de moins de 24h/semaine ;
- Occuper un emploi en contrat aidé
- Être licencié économique dans le cadre d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).

Pour	11
Contre	0
Abstentions	1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Remboursement des droits d'inscription aux apprentis

Mme Dennys informe que les élèves peuvent être dans la situation de signer leurs contrats d'apprentissage tardivement et alors qu'ils ont déjà réglé leurs droits de scolarité pour l'année scolaire. Or, la loi précise que la formation est gratuite pour tout apprenti. Il convient donc de rembourser leurs frais de scolarité le cas échéant. Elle rappelle que l'école perçoit 8 000 € d'aide pour tout apprenti. M. Darras informe que plusieurs élèves de Waide Somme sont intéressés par une scolarité sous forme d'apprentissage en 5^e année. Il pense néanmoins nécessaire que les étudiants continuent leur stage en année 4 de manière à s'ouvrir un réseau. Mme Noesser évoque les dernières rencontres professionnalisantes des étudiants. Elle ajoute que les studios d'animation ne prennent qu'un alternant à la fois, et qu'il y a finalement assez peu de place. Mme Dennys rappelle que, pour l'instant, le ministère de la culture demande que les apprentis passent leurs diplômes de DNSEP avec les mêmes critères que ceux qui ne sont pas apprentis, ce qui pose question. Elle informe que les aides aux entreprises qui recrutent des apprentis vont diminuer. Elle conclut que les modèles économiques proposés par le ministère pour renforcer les ressources propres, à savoir la formation continue et l'apprentissage, sont fragiles.

M. Darras répond qu'effectivement les apprentis ont les mêmes obligations que les autres élèves alors qu'ils ne passent qu'une semaine par mois à l'école. Pour ceux qui veulent un métier plus « technicien », cela peut être une bonne solution. En revanche, ceux qui veulent devenir des auteurs, des créateurs ou des réalisateurs doivent garder des marges d'expérimentations et de découverte des médiums dans un parcours classique. Mme Trident évoque l'hypothèse que ces profils fassent leur 5^e année en apprentissage sur deux ans. Mme Dennys lui répond que l'école ne pourra pas valider une sixième année en alternance si le DNSEP a été régulièrement acquis lors de la 5^e année. Ou alors, il s'agirait d'un redoublement. Il faut être dans un cycle scolaire pour concrétiser un contrat d'apprentissage. Elle précise que l'école a une certaine marge de souplesse pour des cas exceptionnels, mais que cette souplesse ne peut pas devenir la règle. En revanche, il faut penser que l'incubateur de la PIC sera peut-être une opportunité en prolongement de l'apprentissage.

Vote de la délibération

Article 1 : Les étudiants ayant réglé leurs droits d'inscription préalablement à la signature d'un contrat d'apprentissage sont remboursés du versement de ces droits.

Pour	11
Contre	0
Abstentions	1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Charte handicap

Le ministère de la Culture demande que les écoles disposent d'une charte Handicap. Celle proposée par l'Andéa a été étudiée par les responsables des départements, lesquels concluent qu'elle convient à l'Esad. Mme Dennys propose donc de l'adopter. Elle informe que l'école est déjà très accompagnante pour les personnes en situation d'handicap, ce qui s'organise directement avec l'étudiant concerné, les autres étudiants n'étant pas nécessairement au courant. Mme Cresson, responsable de la scolarité, est la référente handicap. Elle a reçu une lettre de mission sur le modèle proposé par le ministère. Mme Dennys ajoute qu'une des problématiques peut venir des étudiants qui n'informent pas de leur handicap, ce qui est leur droit, mais cela peut engendrer une mauvaise interprétation ou une incompréhension de leurs difficultés que l'on découvre au cours du temps. Parfois les étudiants découvrent leur handicap pendant leurs années d'études.

Mme Trident intervient pour dire que l'école gère peut être bien les handicaps physiques, mais moins bien les handicaps psychologiques. Elle évoque un étudiant qui a été en difficulté. Elle reconnaît que ces étudiants ont des accords avec le responsable de département, mais qu'il faut néanmoins souvent se justifier de son état auprès des enseignants, leur parler, expliquer leur problème. Mme Dennys lui demande d'organiser une réunion avec les étudiants qui le souhaitent pour voir comment cette situation peut être améliorée. Elle a observé que les élèves ayant un handicap moteur expriment mieux leurs difficultés qu'auparavant, ce qui permet une meilleure prise en charge par le corps enseignant. Elle conçoit que les handicaps mentaux sont plus difficiles à détecter, que l'on peut ne pas s'en rendre compte dans un premier temps, que ces situations peuvent se révéler pendant les études. Elle conclut que la mise en application de la charte est l'occasion d'avoir un temps de dialogue directement avec les étudiants sur le sujet. Mme Nowak explique comment l'école interroge les étudiants sur leurs handicaps lors de leurs inscriptions, et comment elle transmet les difficultés à l'équipe enseignante. Tous les ans, le questionnaire demande aux étudiants handicapés s'ils souhaitent un entretien pour exposer leur situation. Elle reçoit les étudiants le cas échéant et prévient les enseignants au besoin.

Vote de la délibération

Article 1 : La Charte Handicap de l'Andéa est adoptée

Pour	11
Contre	0
Abstentions	1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Décisions de la directrice en vertu de l'article R1431-13

Mme Dennys informe qu'elle a sollicité la région pour un renouvellement de sa subvention à hauteur de 374 200 € et que celle-ci a enregistré la demande sous réserve du vote du budget 2025 qui aura lieu en mars ou avril 2024

Mme Dennys informe que l'école a un élève sportif de haut niveau qui fait du hockey sur glace à Amiens. Cet étudiant a été promu pour intégrer le club de Valenciennes. Les deux écoles ont signé une convention pour qu'il bénéficie des cours dans les deux établissements en fonction de ses disponibilités et de son lieu de résidence dans la semaine. Mme Nowak relate que la scolarité est difficile à suivre par l'étudiant, lequel fait « au mieux » de ce qu'il peut, et que sa première année scolaire est aménagée sur deux ans. Elle estime qu'il consacre 80% de son temps au sport et 20%

à ses études en graphisme. Cela lui demande un grand engagement physique et mental. Les déplacements pour les compétitions sportives sont longs et nombreux.

Mme Dennys informe qu'elle a signé un contrat avec l'entreprise MIAMX qui a installé des distributeurs de boissons et friandises sur le nouveau site de Waide Somme.
Contrat Miamx Waide Somme.

M. Auchart souhaite que soient portées au CA les paroles dites par le président d'Amiens Métropole et qu'il a repris dans son mail du 23 mars 2024 en prenant soin de mettre en copie M. Gest, M. Savreux et M. Riquier. Cette note dit que, concernant les bâtiments Orange qui sont occupés par les étudiants de Waide Somme depuis avril 2024, l'Esad serait concernée par une mise à disposition à titre gracieux du bâtiment, charge à faire figurer dans le budget prévisionnel. Cela représente annuellement 67 000 euros de loyer, 36 000 euros de charges et 26 000 euros de taxes et impôts fonciers. S'agissant de l'ancienne localisation, 147 rue Dejean, les choses sont réglées et Amiens Métropole a bien titré et reçu les loyers et charges dues pour 2022 conformément à ce qui avait été annoncé par le président Gest et le vice-président Pierre Savreux. Il ajoute qu'il a été proposé au dernier conseil d'Amiens Métropole une délibération exonérant pour l'ensemble de l'année 2023 et les trois premiers mois l'année 2024 ce qui était la fin de l'occupation de l'ancien bâtiment du 147 rue Dejean, et que l'Esad est bien concerné par une occupation à titre gracieux du nouveau bâtiment dit Orange où résident actuellement les étudiants de Waide Somme et en attendant l'intégration dans la PIC tel que cela a été évoqué ce jour par M. Savreux. Bien entendu, cette situation sera à nouveau traitée au moment de l'intégration dans la PIC puisqu'un nouveau modèle économique y sera instauré.

Mme Dennys demande aux membres du CA de retenir les dates des 8 et 9 octobre 2025 pour la visite des experts de l'HCERES. Les rendez-vous se déroulent sur 1h ou 1h30. Certains membres du CA y seront invités pour une ou deux rencontres demandées par les experts.

Mme Dennys informe que la communication et le graphisme de l'exposition sur la reconstruction d'Amiens ont été réalisés par Elise Mathieu une ancienne élève de l'école. M. Auchart indique qu'elle a la charge de toute la communication du CIAP.

Mme Aurelle Trident explique comment, avec Sacha Lenne et Pauline Layus Coustet également étudiants à Waide Somme, ils ont organisé deux journées de rencontres professionnelles les 5 et 6 décembre pour le compte du RECA et à destination des étudiants du réseau de l'association. Elle témoigne de l'importance de l'événement et de la chance qu'ils ont eue de pouvoir dialoguer avec des recruteurs de très grands studios d'animation (Fortnite, Mikros...). « On a eu le droit d'être très proches et privilégiés ». La première journée a été organisée avec des tables rondes sur la crise actuelle des studios d'animation et sur la prise en compte de l'écologie dans les studios. Les étudiants sont sortis plutôt rassurés de ces rencontres. Les rencontres professionnelles du second jour visaient plus particulièrement les étudiants des années 3 et 5 afin de leur proposer des entretiens d'embauche. Les étudiants de Waide Somme ont pu se rendre compte de la différence de leurs profils par rapport à ceux des étudiants formés en école privée. Ils se sont mieux rendu compte de la qualité de leur formation, et également des décalages en termes d'acquisition purement technique. Ils ont compris quels types de studios de productions recherchaient leurs profils. Ils ont agrandi leurs réseaux et sont très heureux de ces deux journées qu'ils avaient eux-mêmes organisées. Les étudiants ont ensuite adapté leurs recherches de stage en conséquence. Les étudiants des différentes écoles ont pu échanger sur la différence entre leurs formations.

Mme Noesser indique que la journée de job dating a failli être annulée du fait de la morosité économique du secteur, mais que les étudiants ont réussi à rassembler cinq studios d'animation. Mme Dennys ajoute que le groupe d'étudiants était très porté sur les questions environnementales, et qu'elle a beaucoup apprécié les deux conférences auxquelles elle a assisté.

M. Arsène Griveau fait part des actions du club de foot qui organisent un tournoi annuel inter-école d'art lors d'une manifestation appelée READ. Seize écoles y participeront en 2025. Plusieurs clubs ont été fondés après l'ouverture de celui d'Amiens. Il informe que les élèves ont également créé un club de MIX qui réunit des DJ amateurs pour organiser des soirées. Les clubs de l'Esad organisent des partenariats privés avec des acteurs amiénois. Il est heureux que cette dynamique rassemble les

deux départements de formation. Il a le sentiment d'une « hyper dynamique » qui fait plaisir à voir et qui est un modèle positif pour tous. Il lui semble qu'il faudrait valoriser toute cette vie étudiante.

Mme Nowak informe que l'école a également organisé deux journées de rencontres, les 9 et 10 octobre 2024, pour les étudiants et étudiantes des deux départements pour faire des workshops entre eux.

Sébastien Auchart indique que le directeur des rencontres audiovisuelles, et sa collègue, se tiendront à la disposition des élèves s'ils souhaitent de l'information sur la nouvelle formation amiénoise en vidéo mapping. Cette formation se déroule à Amiens-le-Lab depuis 2024.

Mme Pinon lève la séance

Nombre de membres en exercice : 14 titulaires

Date de la convocation : 10 janvier 2025

Début de séance : 14h40

Fin de séance : 16h05

Nombre de votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN

D'AMIENS METROPOLE

.....

Séance du : 3 FEVRIER 2025

Présidée par :

Mme Anne PINON

Membres présents :

M. Pierre SAVREUX (arrivé à 15h16- pouvoir de M. GEST)

Mme Marion DOURNEL-GARAT

Mme Solenne MORLET (en visioconférence – pouvoir de M. Hilaire MULTON)

M. Guillaume DARRAS

M. Mathieu ALLARD

Mme Aurelle TRIDANT (en visioconférence)

M. Arsène GRIVEAU

Membres excusés :

M. Hilaire MULTON (pouvoir à Mme Solenne MORLET)

M. Pierre HARAMBURU

M. Alain GEST (pouvoir à M. Pierre SAVREUX)

M. Hubert De JENLIS

Mme Isabelle SAVARIEGO

Mme Cécile NOESSER

En présence de : M. Sébastien AUCHART, directeur Culture Amiens Métropole, Mme Alisa NOWAK, coordinatrice des études et responsable de l'international, Mme Sylvie DEBURE, responsable de l'administration et des finances.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil d'Administration procède à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Guillaume Darras est proposé.

Vote de la délibération

Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2. Débat d'orientation budgétaire 2025

L'assemblée délibérante n'ayant pas voté le BP 2025 lors de sa séance du 20 janvier 2025, un nouveau débat d'orientation budgétaire est proposé.

Barbara Dennys communique les objectifs fixés pour le BP 2025 par l'Etat et Amiens Métropole :

- proposer plusieurs scénarios budgétaires ;
- intégrer la mise à disposition à titre gracieux des locaux de Waide Somme ;
- financer le poste de directeur adjoint ;
- proposer un mois de « tuilage » entre le futur directeur et le directeur en partance ;
- rétablir des workshops tels que les étudiants en ont fait la demande ;
- ne procéder à aucun licenciement ;
- proposer plusieurs scénarios budgétaires.

Barbara Dennys informe que les scénarios comprennent le BP 2025 déjà proposé au vote ainsi que deux budgets prévisionnels dont les soldes négatifs (- 25 929,22 €, - 24 351,95 €) ont été obtenus en prélevant sur les excédents 2024 afin de pouvoir recruter au plus tôt le directeur adjoint et de financer une période de « tuilage » entre les directeurs. Elle précise que les excédents ne seront connus qu'au compte de gestion du comptable de l'EPCC et qu'il ne sera possible de les affecter qu'au vote du compte administratif. Le vote des deux scénarios puisant dans l'excédent n'est pas possible lors de la présente séance. Elle informe que le budget 2024 prévoyait le reversement de la GIPA aux agents et que, l'Etat n'ayant pas voté cette dépense, son montant apparaîtra dans les excédents. Mme Debure rappelle que les excédents serviront prioritairement pour le chapitre des Investissements et pour les amortissements. Seul le solde pourra servir pour le fonctionnement. Mme Pinon confirmer. Mme Debure pense néanmoins que les deux budgets s'appuyant sur des excédents réalistes.

Mme Dennys présente les recettes prévisionnelles. Elle remercie Amiens Métropole pour sa participation dont la convention vient d'être signée. Elle précise que la projection budgétaire proposée est fragilisée par le fait que l'Etat et les collectivités territoriales n'ont pas encore votés leurs propres budgets.

Amiens Métropole :	1,2 M€ + prise en charge bâtiment Waide Somme (129 000€)
Région	374 200 €
Ministère de la Culture	250 000 €
DeSignE	20 000 €
VHSS, santé, tutorat	9 620 €
Formation continue	inconnu à ce jour
Apprentissage	8000 € (pourrait augmenter fin 2025 et en 2026)
Cvec	8 740 €
Taxe apprentissage	3 750 € (distribution de solde de la taxe)

La diminution des recettes par rapport à 2024 est de 96 000 € dû à la baisse de subvention de la région en matière de formation continue.

Mme Dennys ajoute que plusieurs élèves de 4^e année en images animées envisagent de suivre l'exemple des deux élèves inscrits en 5^e année en bénéficiant d'un contrat d'apprentissage. Elle précise toutefois que le bilan de la formation par apprentissage ne pourra être fait qu'à l'issue de la présentation du grand projet de diplôme.

Les augmentations obligatoires des dépenses portent sur :

- les fluides : gaz, électricité, eau
- le contrat de nettoyage
- la location du parc informatique
- les assurances

Mme Dennys commente les diminutions des dépenses de fonctionnement présentées ci-dessous.

Enseignements hebdomadaires (département design)

- cours de photo 3^e année à partir de juillet 2025 (l'enseignant en photographie de 1^{er} et 2^e année sera sollicité pour inclure les 3^e années dans son temps pédagogique)
- cours de graphisme 3^e année à partir de juillet 2025 (sous confirmation de date de départ à la retraite)
- cours de multimédia (depuis novembre 2024)
- modèles vivants

Ressources pédagogiques

- Suspension des vacances étudiantes (16 h/semaine) pour le centre de documentation

Suspension de cours annuels et workshops

- semaine thématique constituée de conférences et workshops (depuis 2024)
- workshop Typographie au plomb (depuis 2024)
- cours de Reliure (depuis 2024)
- cours de Perspective (à confirmer)

Professionnalisation

- Suppression des vacances d'un intervenant pour la professionnalisation en fin de cycle de DNA Design.
- Fin du partenariat avec La Machinerie, Fab Lab d'Amiens (les étudiants auront à s'inscrire individuellement dorénavant)

Recherche

- Gel de deux bourses de création et de recherche (généralement attribuées à la recherche et au traitement de nos archives en graphisme et typographie)

Offre culturelle

- Diminution des voyages pédagogiques
- Pas de programmation d'expositions d'artistes invités

Communication, valorisation de l'établissement

- pas de production éditoriale
- pas de participation aux salons de l'étudiant (ils sont tous payants)

Dépenses nouvelles en personnel en 2025

- 2025 : tuilage entre directeur partant et nouveau directeur
- 2025 : directeur ou directrice adjointe

Mme Dennys indique que l'Andéa mène une enquête sur les écoles d'art pour connaître leur situation en matière d'utilisation des excédents pour le BP 2025, et que beaucoup d'écoles ont répondu qu'elles avaient dû y faire appel.

Barbara Dennys présente les effectifs au 01 janvier 2025, soit 42 agents représentant 30 ETP et répartis ainsi :

- 9 agents titulaires
- 2 agents mis à disposition
- 23 agents en CDI (dont 2 enseignants qui pourraient partir à la retraite en juillet 2025)
- 8 agents en CDD (0.43 ETP) dont un recruté pour assurer le remplacement d'un agent en arrêt longue maladie

Catégories	Femmes	Hommes	TOTAL
Cat. A	11	22	33
Cat. B	3	2	5
Cat. C	2	4	6
TOTAL	16	28	42
	36%	64%	

La pyramide des âges des agents permanents au 31/12/2024 est la suivante :

Categories	De 30 à 40 ans	De 41 à 50 ans	De 51 à 59 ans	60 ans et +
A	4	14	8	7
B	2	2		1
C	1	2	3	
Total	7	18	12	8

Les départs à la retraite prévus à partir de l'année scolaire 2025-2026 sont :

- 2025 : la directrice (31 octobre 2025)
- 2026 : la responsable administrative et financière (réorganisation du service à prévoir par le futur directeur adjoint)
- 2027 : la responsable de la scolarité (poste à remplacer)
- 2027 : un enseignant TP (poste à remplacer)

Répartition du nombre de PEA dans le département Design

Mme Dennys commente le tableau de répartition des PEA par discipline au sein du département Design, rappelant que les classes des années 1, 2 et 3 sont divisées en deux groupes de plus de 15 élèves de manière à assurer le suivi de chacun de leur projet. Les élèves de 4^e année travaillent plutôt en groupe, tandis que ceux de 5^e année bénéficient d'entretiens individualisés pour l'encadrement de leur mémoire et de leur grand projet. Elle indique que plusieurs enseignants designers sont directeurs de mémoire. Elle commente la conséquence des gels de poste en typographie, photographie, et animation 2D pour le département Design.

ETP	heures	cours	1	2	3	4	5	post dipl
0,4 ETP	7,0 h	PAO-pré presse						
2,2 ETP	35,0 h	graphisme						
1,8 ETP	29,0 h	numérique						
2,3 ETP	37,0 h	typo						
1,0 ETP	16,0 h	photo						
0,8 ETP	13,0 h	volume						
0,8 ETP	13,0 h	dessin-couleur art &						
0,4 ETP	7,0 h	multimédia culture						
2,3 ETP	36,5 h	générale						
0,1 ETP	1,5 h	anglais						
12,2 ETP	195,0 h							

Mme Dennys rappelle que la section Images Animées ne dispose de deux enseignants en PEA. M. Darras, coordinateur de la section Images Animées, estime injuste l'inégalité du nombre de PEA avec le département d'Images Animées, lequel n'a que 2 enseignants qui bénéficient de ce statut. Madame Dennys l'approuve, mais précise que les diminutions budgétaires n'ont pas impacté Waide Somme du fait, justement, de leurs moyens plus restreints.

Mme Morlet indique que la situation financière est très variée d'une école à l'autre et que, heureusement, certaines réussissent à tenir le cap en ayant beaucoup anticipé et fait des choix les années précédentes à la vue de la trajectoire de baisse annoncée. Elle estime que les réductions budgétaires ont effectivement un impact sur l'offre pédagogique tel que vient de le commenter Mme Aurèle Trident, mais qu'il lui semble exagéré de dire que cette offre est affaiblie. Elle ajoute qu'elle regrette que l'Esad n'ait pas répondu à l'appel à projet CMA Design coordonné par l'Ensci en raison d'une problématique de trésorerie selon Mme Dennys. Elle informe que la Drac a pu accompagner une autre école pour agir à ce niveau et lui permettre de rejoindre l'appel à projet.

Monsieur Savreux estime qu'il faut attendre le recrutement du nouveau directeur pour procéder à celui de son futur bras droit et adjoint. Plusieurs échanges des membres du CA concluent à la nécessité de procéder tel que M. Savreux l'a présenté. Madame Dennys propose que le recrutement du directeur adjoint soit lancé en juillet pour un jury de recrutement début septembre. Mme Debure indique que le 3^e scénario du BP pourrait être présenté de manière équilibrée, et sans utilisation de l'excédent, grâce aux propositions de dates faites par le CA pour l'arrivée du directeur et du directeur adjoint. Les membres du CA approuvent Mme Debure et l'invitent à préparer le vote du BP 2025 en ce sens. Mme Dennys les remercie de pouvoir terminer son mandat de directrice sans avoir recours aux excédents. Elle entame un échange avec Mme Nowak sur les workshops dont le gel pourrait être annulé s'il restait une marge budgétaire. Mme Pinon incite à la prudence dans le climat budgétaire actuel qui n'est pas consolidé. Mme Debure revient sur sa charge de travail et celle du directeur (orientée sur l'HCERES jusqu'à mi juin) et de la difficulté qu'elles auront à boucler tous les dossiers de subventions. Monsieur Savreux propose, dans ce cas, de voir si l'école peut faire appel à un chargé de mission temporaire.

Madame Dennys estime que le calendrier proposé pour le recrutement du directeur reste valable. Elle interroge Mme Morlet sur les délais de validation du ministère lorsqu'un candidat lui sera proposé. Celle-ci répond que cela peut aller assez vite dans la mesure où ce sera le département de la Direction générale de la création artistique (DGCA) du ministère qui instruira le dossier et connaît très bien les écoles d'art. Monsieur Auchart demande l'interpellation de la région pour participer au recrutement du directeur. Un débat s'ensuit sur la composition du jury de recrutement. Mme Dennys indique qu'elle transmettra le projet de recrutement du directeur au personnel et aux représentants des étudiants dès qu'elle l'aura reçu. Monsieur Arsène Griveau confirme qu'il consultera la communauté étudiante, même pendant les vacances de février. Mme Dennys indique qu'elle sera disponible pour tout échange concernant cette fiche de poste et pourra communiquer ces retours, si besoin, à l'Etat et à l'agglomération avant le prochain CA.

Vote de la délibération

Article unique : Le conseil d'administration prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025.

Pour	10
Contre	0
Abstentions	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Mme Pinon clôture la séance.

—